

Pour cette cause, Nous avons jugé bon d'insister et d'exhorter la piété des catholiques, afin qu'à l'exemple de la Vierge Marie et des saints apôtres ils veuillent bien, durant la neuvaine de la prochaine fête de Pentecôte, adresser à Dieu des prières communes, avec une ardeur particulière et répétant cette supplication : *Emitte Spiritum tuum, et creabuntur : et renovabis faciem terræ.* Il est permis en effet d'attendre des biens très grands et très salutaires de Celui qui est l'Esprit de vérité, qui a révélé les secrets de Dieu dans les Ecritures, et qui soutient l'Eglise par sa perpétuelle présence ; source vive de sainteté par qui les âmes régénérées retrouvent l'adoption divine, se développent et se perfectionnent admirablement en vue de l'éternité. En effet, de la grâce multiple de cet Esprit découlent dans les âmes, comme un perpétuel présent, la lumière divine et le zèle, la guérison et la force, le soulagement et le repos, tout désir du bien et toute fécondité en bonnes œuvres. Enfin ce même Esprit agit par sa vertu dans l'Eglise de telle sorte que si le Christ est dignement appelé le chef de ce corps mystique, il peut lui-même, par une comparaison analogue, en être appelé le cœur : car le cœur a une certaine influence secrète, et c'est pour cela qu'on peut comparer au cœur l'Esprit Saint qui vivifie et unit invisiblement l'Eglise (3).

Puisque cet Esprit est tout charité et que ses œuvres sont spécialement considérées comme œuvres d'amour, il y a lieu d'espérer fermement que, par lui, l'esprit d'erreur se dissipant et l'esprit de malice étant réfréné, l'union et la communauté des esprits qui convient aux enfants de l'Eglise deviennent plus étroites et plus solides. Que les fidèles, suivant l'avertissement de l'Apôtre, évitent toute dispute, rapprochent leurs pensées, se pénètrent tous de la même charité (4) ; et que, Nous comblant ainsi de joie, ils forment, sous la diversité de noms de peuples, une robuste et florissante patrie. Cet exemple d'une chrétienne concorde entre catholiques, ces prières instantes pieusement adressées à l'Esprit divin, seront de nouveaux gages d'espérance dans l'œuvre de la réconciliation de nos frères séparés, œuvre qui consiste à amener ceux-ci à sentir eux-mêmes ce que l'on sent dans le Christ (5), à posséder un jour la même foi, la même espérance que nous et réunis à nous par les liens si désirables d'une parfaite charité.

INDULGENCES

Mais, outre les grâces particulières que tous les fidèles qui auront répondu de bon cœur à Notre exhortation, obtiendront de Dieu pour prix de leur zèle et de leur amour fraternel, il Nous plaît de puiser largement dans le trésor de l'Eglise pour y ajouter la récompense des saintes indulgences.

C'est pourquoi, à tous ceux qui, durant les neuf jours qui précèdent la Pentecôte adresseront pieusement chaque jour quelques prières particulières, soit privées, soit publiques, Nous accordons pour chacun de ces jours une indulgence de sept ans et sept quarantaines. Nous accordons de plus une indulgence plénière pour un quelconque de ces jours, ou pour le jour même de la Pentecôte, ou pour un quelconque des huit jours qui suivront à ceux qui régulièrement confessés et absous, et nourris du pain eucharistique, adresseront des prières à Dieu dans l'intention que Nous avons exprimée plus haut.

(3) Saint Thomas, *Summa th.* p. III, q. VIII, art. 1, ad 3.

(4) *Philipp.* II, 2, 3.

(5) *Philipp.* II, 5.